



E-mail : pt-togo@outlook.fr
Tél : (228) 98 13 99 88



16 décembre 1946 :
ET, SYLVANUS OLYMPIO EST ELU PRESIDENT DE LA TOUTE PREMIERE
ASSEMBLEE REPRESENTATIVE DU TOGO (ART) !



16 décembre 1946 : Sylvanus OLYMPIO et le Gouverneur Jean NOUTARY, au milieu des délégués de l'ART

L'ÉLECTION de députés africains au Parlement français et l'institution d'assemblées locales à travers l'organisation d'élections pour le choix de leurs membres ont été quelques-unes des mesures faisant partie du train de réformes : suppression du régime discriminatoire de l'« indigénat » dès la fin de la guerre, abolition du travail forcé dans un délai de cinq ans, représentation élue de députés africains à l'Assemblée constituante française, que le Général Charles de GAULLE, chef en puissance de l'Etat français en reconstruction, a fait décider à la Conférence de Brazzaville. Convoquée du 30 janvier au 8 février 1944, soit avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, cette conférence tente de sauver, sur le continent africain, les intérêts coloniaux de

l'Etat français menaçant d'être balayés par un soulèvement généralisé des peuples africains dont les premiers soubresauts ont d'ailleurs déjà commencé à se manifester dans plusieurs territoires coloniaux. Or, la France, sortie totalement exsangue de cette guerre, est dans l'incapacité totale de résister à cet ouragan populaire qui se profile à l'horizon comme conséquence de la révolte contre les affres de toutes sortes que ces peuples ont subis au titre de l'effort de guerre : impôt de capitation, surexploitation à travers la pratique esclavagiste du travail forcé, brimades et exactions, envoi de troupes allant servir de « chair à canon » en première ligne sur les fronts de la guerre, etc.

Organisées le 10 novembre 1946, les élections législatives pour le choix du député du Togo à l'Assemblée nationale française voient le triomphe du Comité de l'Unité Togolaise (CUT), une association que les nationalistes togolais ont tout juste transformé en parti politique un peu plus de sept mois auparavant, le 27 avril 1946. C'est en effet son candidat, le Dr Martin K. AKU qui est élu, ayant battu à plate couture dans toutes les circonscriptions Nicolas GRUNITZKY, le candidat présenté par le Parti togolais du progrès (PTP) avec le soutien de l'administration coloniale française.

Le 8 décembre 1946, c'est au tour des élections à la toute première assemblée locale de l'histoire du pays, l'Assemblée Représentative du Togo (ART), d'être organisées selon le système discriminatoire du « double collège », le premier étant celui des citoyens français et, le deuxième, celui des non-citoyens français. Pour cette deuxième série d'élections auxquelles il se présente, tout comme le premier, sur le mot d'ordre du combat pour la réunification du peuple Ewé, le CUT triomphe et rafle à nouveau presque tous les 30 sièges en compétition pour le choix des « délégués » comme on appelait à l'époque ces députés locaux.

Le 16 décembre 1946, est convoquée la Réunion inaugurale devant installer cette nouvelle Assemblée et élire ses différents organes.

C'est Sylvanus OLYMPIO, à l'époque 1^{er} Vice-président du CUT, qui est élu à la Présidence de l'institution au terme du vote qui a lieu.

Le Procès-verbal officiel que nous publions ci-dessous relate le déroulement de cette historique séance.

Lomé, le 16 octobre 2022,

Claude AMEGANVI,

Secrétaire chargé de la coordination du Parti des travailleurs.

PROCES-VERBAL de la Réunion inaugurale du 16 décembre 1946

<p>Etaient présents :</p> <p>M.M. Noutary, Gouverneur des colonies, Commissaire de la République au Togo Rives, Secrétaire Général Delamotte, Procureur de la République Laloum, Président du Tribunal entrant De Kermadec, Président du Tribunal sortant Mgr. Strebler, Vicaire Apostolique de Lomé M.M. Siaut, Président de la Chambre de Commerce Dulphy, Administrateur-Maire de la Commune-Mixte de Lomé Pennaforce, Trésorier-Payeur Colonel Bonnet, Directeur de la Santé Publique Pichon, Chef du Service des Travaux Publics et Directeur du Réseau Lauqué, Chef du Bureau des Finances, Or- donnateur délégué Capitaine Coquin, Commandant les Forces de Police Robin, Chef du Service de l'Agriculture Moreau, Chef du Bureau des Affaires Econo- miques Emmanuel Ajavon, Membre du Conseil Privé Augustino de Souza, Président du Conseil des Notables</p>	<p>Docteur Olympio, Président du Parti Togolais du Progrès. Les délégués de l'Assemblée Représentative.</p> <hr/> <p>M. le Gouverneur Noutary ouvre la séance à 15 heures par un discours inaugural dont voici le texte : Messieurs les délégués à l'Assemblée Représentative, Pour la première fois dans les annales du Togo, aujourd'hui seize décembre 1946, une Assemblée Représentative se réunit. Cette Assemblée Représentative, qui vous avait déjà été accordée par le décret du 3 janvier 1946, sous une forme différente, voit le jour à présent, en cette fin d'année, en application du décret du 25 octobre. Après des élections faites dans le calme et dans la dignité, nous avons une Assemblée locale qui est l'émanation même des populations de tout le territoire. Cette assemblée, en ce jour d'installation solennelle, au nom du Gouvernement de la République et du Ministre de la France d'Outre-Mer, Marius Moutet, je la salue. Je salue en elle le reflet de tout le Territoire, les races, les activités qu'elle représente, et j'adresse mon salut personnel à chacun de ses membres que la confiance des populations a désignés pour y siéger.</p>
--	--

Je n'oublierai pas à cette occasion de rappeler cette réunion du 11 mai 1945 se sont révélées au grand jour les aspirations, les tendances togolaises. Certains d'entre vous, Messieurs assistaient à cette Commission qui, parmi tant d'autres vœux, avait demandé la création d'un Parlement local.

Ce parlement local, vous l'avez obtenu de la France, comme la France Vous a accordé satisfaction dans d'autres domaines que j'énumérerai brièvement :

- autonomie du Territoire vis-à-vis de l'A.O.F.,
 - citoyenneté togolaise,
 - représentation du Togo à l'Assemblée Nationale,
- suppression de la justice indigène,
— suppression de l'indigénat.

Toutes ces libertés demandées, Vous les avez obtenues de la puissance tutélaire, grâce à la compréhension des gouvernements successifs, grâce surtout à Monsieur Marius Moutet, notre Ministre, dont je ne soulignerai jamais assez toute la compréhension que j'ai trouvée auprès de lui, toute l'attention qu'il a portée aux questions intéressant le Togo, toute sollicitude qui l'anime envers les citoyens de l'Union Française.

Vous avez fait appel à la France et la France vous a répondu, alors qu'elle sortait à peine d'une terrible épreuve, alors que ses blessures ne sont pas encore pansées.

Vous ne l'avez pas abandonnée aux heures difficiles ; vous avez su lui donner certains de vos enfants pour les champs de bataille d'Afrique, d'Europe et d'Asie, votre sueur et votre travail pour une production de guerre écrasante ; elle ne l'a pas oublié, elle ne l'oubliera pas.

Quoi qu'aient pu penser et dire certains éléments troubles plus ou moins intéressés, la France n'a jamais essayé de se soustraire aux obligations du Mandat. Et maintenant que les accords de tutelle ont été sanctionnés par l'Organisation des Nations Unies, elle continuera, comme par le passé, à administrer le Territoire du Togo pour le bien et l'intérêt de ce Territoire jusqu'au jour où l'évolution de la population permettra à l'Assemblée des Nations Unies de proclamer le Togo assez mûr pour se diriger lui-même.

Jusque là, la France, avec ses représentants locaux ne se laissera détourner de sa tâche par aucune campagne de diffamations, de dénigrements ou d'intimidation. Nos intentions sont pures, notre voie est tracée.

Maintenant que vous avez pratiquement obtenu toutes les libertés politiques réclamées par vos pairs à l'occasion de la Commission du 11 mai, nous devons nous attacher à réaliser le programme économique. Et c'est là, à mon avis, la partie la plus importante.

Ce programme économique peut-il être réalisé avec les seules ressources du Territoire ? Vous avez déjà compris, Messieurs, que cela n'est guère possible. Notre budget peut, sans doute, comporter quelques aménagements, et vous m'aidez à les dégager au cours de votre seconde session ; mais ce ne sont pas nos ressources ordinaires, ce ne sont pas les quelques reliquats d'un exercice budgétaire qui pourront nous

permettre de financer un grand programme d'équipement économique et d'intérêt social.

Nous aurons donc à nous adresser à la Métropole qui, dans le cadre du plan qui vient d'être institué par la loi du 30 avril 1946, pourra nous avancer à long terme les sommes nécessaires.

Nous venons, dès à présent, de recevoir 15 million de francs pour acheter un matériel de forage ultra moderne avec lequel nous allons creuser des puits, poursuivre les études dans les régions d'Anécho, de Tsévié d'abord, dans le reste du Territoire ensuite (La Métropole vient de prendre à sa charge l'installation d'un aérodrome impérial à Lomé qui sera pour les territoires français l'équivalent du terrain de Lagos dans l'Ouest africain britannique, et qui fera de Lomé une grande escale aérienne et une des villes les plus importantes de l'Afrique Noire.

Mais il est évident que de tels investissements dans un pays sont conditionnés par un ordre social solide et un climat politique sans trouble.

Si la France n'hésite pas à nous aider, il convie également que, de notre côté, nous nous aidions nous mêmes. Comme le disait le Gouverneur Delavignette en parlant du Cameroun, « on ne prête rien, on n'avance rien à un pays qui n'a pas de grand plan social qui se hérise en petites revendications contradictoires. On ne prête rien, on ne fournit rien à un pays qui a perdu le goût du travail et le sens de la discipline, qui est divisé contre lui-même. On ne prête rien, on n'avance rien à un pays qui veut vivre en vase clos où fermente le racisme, que ce soit le racisme blanc ou le racisme noir.

« On prêtera au Cameroun, on aura confiance dans le Cameroun parce qu'il a produit et continuera de produire, parce qu'il aura un programme social moderne parce qu'il pratiquera une politique d'unité exhaustive entre tous les éléments humains qui travaillent à développer son économie, et parce qu'ils voudront vivre non pas dans l'isolement, mais dans la solidarité : extérieure comme dans la solidarité intérieure. »

Il en est de même pour le Togo. Votre avenir social et économique est entre vos mains, Messieurs ; la France vous donnera l'argent et l'outil, à vous de savoir vous en servir et de lui faire rendre le maximum.

Si vous faites du bon travail dans cette Assemblée, si vous savez vous placer au-dessus de petits intérêts personnels, de rancunes individuelles, d'une recherche de popularité factice et facile, Vous savez œuvrer dans l'union des esprits et des cœurs, l'outil sera bien utilisé, et le Togo fera des pas de géant vers le self-government, que la France, quand elle vous y aura préparés, ne refusera jamais de vous accorder.

Faites confiance à notre pays qui vient de faire large place à vos frères de couleur dans ses Assemblées nationales, qui jamais n'a connu le préjugé de race et qui vous considère comme ses enfants.

Travaillez en communion d'idée et de sentiment avec son Administration locale, et tous Blancs et Noirs auront tout à gagner à cette union.

Je termine sur ces espérances et je vous demander de suivre votre ordre du jour.

Constituez votre présidence, installez votre bureau et votre Commission permanente ; faites votre règlement intérieur en attendant que le 23 décembre, vous élisiez les deux Conseillers de la République qui auront l'honneur et la charge de représenter le Togo à la seconde Assemblée française.

Pour cette première session, et en attendant la Session ordinaire de mars-avril où je déposerai entre vos mains le programme des grands travaux à réaliser du Territoire sous forme de budget spécial, je vous demanderai simplement de me faire connaître vos suggestions et les modifications à apporter à l'arrêté 696/APA du 6 septembre 1946 créant des Conseils de circonscription dans le Territoire du Togo.

Suivant les dispositions du décret du 25 octobre, son article 31, le Secrétaire Général du Territoire sera mon représentant permanent auprès de vous. Il sera assisté de Commissaires du Gouvernement que je désignerai avant chaque session.

Par ailleurs, un Administrateur de mon Cabinet sera chargé des relations entre votre Commission permanente et mes services, et siègera dans cette commission.

Je suis enfin à votre disposition pour toutes les questions à poser ou explications à demander.

Je vous laisse donc à l'ordre du jour, et je vous demande d'accomplir cette première tâche avec, au fond de vos cœurs, l'amour du Togo et de la France, en faisant vôtre cette devise :

Tous unis
Pour un Togo prospère
au sein de l'Union Française
Vive le Togo
Vive la France.

Le discours du Commissaire de la République a été longuement applaudi.

Répondant au Chef du Territoire, M. Tavera, membre élu du 1^{er} collège de l'Assemblée, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Gouverneur,
Messieurs,

En ce moment où, pour la première fois dans son histoire, le Togo voit une assemblée, librement élue, permettre à son élite de prendre une part réelle à la gestion de ses affaires, je suis particulièrement heureux de pouvoir au nom des élus du 1^{er} collège, saluer fraternellement nos collègues autochtones et vous remercier, Monsieur le Gouverneur, d'avoir tenu à souligner, et par votre présence et par votre discours, tout l'intérêt que la France attache et, que vous attachez vous-même aux travaux de cette Assemblée.

La Providence qui fait toujours bien ce qu'elle fait a voulu que, bénéficiant de ce double avantage d'être français et d'avoir, depuis plus de 15 ans, œuvré sur ce

sol même, je puisse parler ici en tant que Français et en tant que Togolais.

A ce Togo auquel, depuis longtemps, nous donnons, mes collègues et moi, le meilleur de notre activité et nos possibilités, à ce Togo que nous a rendu plus cher chacun des efforts que nous y avons produits, chacune des années que nous y avons vécues, à ce Togo que nous avons le droit d'aimer et que nous aimons nous voudrions, dans le labeur commun de l'Assemblée, apporter non seulement un concours matériel mais encore tout ce qui, dans nos cœurs, est foncièrement français.

C'est devenu un lieu commun de dire que la caractéristique de la France est son esprit de liberté. Je m'en tiendrai pourtant à ce lieu commun car cet esprit de liberté représente en effet, l'idéal classique de notre peuple. Toutefois parce que, précisément, la France a de la liberté une expérience plus riche qu'aucune autre nation nous savons que le visage de la liberté c'est la raison.

Nous savons que c'est dans la mesure où un être humain est assez fort pour se contrôler, pour résister à l'enivrante griserie des premières libertés, assez fort pour régler ses actes sur la raison qu'il est digne de la liberté.

Des hommes dignes de la liberté il y en a, Dieu merci, dans toutes les régions de la terre ; à ceux qui sont ici il nous appartient, pensons nous, d'apporter le bénéfice d'une expérience que nous ont léguée tant de générations.

A ce franc jeu de liberté, d'intelligence et de don, les élus du 1^{er} collège ne manqueront pas de consacrer le meilleur d'eux-mêmes et comme nous sommes persuadés qu'animés par leur fervent amour pour leur pays, les élus autochtones sauront agir de même, nous saluons, en cette assemblée, la première réalisation du grand, du fécond esprit de liberté qui « sachant raison garder » conduira le Togo vers toutes les libertés au sein de cette association libre de peuples libres « l'Union Française ».

Puis M. Savi de Tové s'exprime en ces termes :

« Nous comprenons fort bien la portée de cette institution qu'est l'Assemblée représentative du Togo. Elle marque le premier pas que le Gouvernement français veut faire au Togo dans sa marche vers une solution plus judicieusement démocratique, vers une solution donnant satisfaction à tout le monde, vers le bonheur.

Nous savons que dans une assemblée et dans une grande famille, les plus jeunes ne sont pas comme les aînés. Ainsi les aînés qui sont mieux préparés à la vie doivent guider les pas encore hésitants des plus jeunes. Ainsi, nous faisons appel à tous les Français de nous guider vers une vie plus heureuse. De notre côté, nous sommes prêts à faire le serment d'être ce que la France veut que nous soyons, des hommes libres, travailleurs, justes et cela pour que nous puissions aussi avoir la

fierté, le bonheur d'exprimer notre reconnaissance à cette grande famille française et de compter parmi ses administrés. — Vive la France, Vive le Togo ».

M. le Gouverneur, reprend la parole :

« Messieurs, avant de vous quitter, je tiens à vous remercier tous de l'unanimité des sentiments qui ont été exprimés ici aujourd'hui. Je vous rappelle avant de vous quitter, qu'en ce moment-ci, la France entreprend en Afrique une œuvre qui est une véritable révolution aussi importante par ses répercussions dans le monde africain, que le fut la révolution de 1789 en Europe. Il dépend de vous que ce soit un succès ou un échec. Il ne faut pas oublier qu'il y a des guetteurs aux fenêtres et des faux négrophiles qui essaient de toutes les façons de faire échouer l'expérience actuelle. Je suis ici avec vous depuis trois ans. Nous n'avons pas été toujours d'accord. Nous nous sommes accrochés quelquefois mais n'est-ce pas là la preuve de votre liberté. Je tiens à vous dire que mon ambition, c'est de finir ma carrière ici. Ce que je vous demande, c'est que chaque fois qu'au cours de vos travaux, vous aurez besoin de l'Administration, vous n'hésitez pas à faire appel à elle. Je vous demande surtout de nous aider à réussir cette chose que tant de gens déclarent impossible : l'accession des masses africaines à une saine notion de démocratie, de justice et de liberté.

Messieurs, votre avenir est entre vos mains. Je souhaite de vous voir réussir ; car ce serait la plus belle récompense qui puisse m'être donnée à la fin d'une longue carrière coloniale.

Après le départ du Commissaire de la République et des invités, l'Assemblée passe à l'élection 4e son bureau.

Fio Lawson V, doyen d'âge de l'Assemblée, le R.P. Riegert et M. Komotane, les deux plus jeunes, montent à la tribune.

Le doyen d'âge déclare le scrutin ouvert pour l'élection du président de l'Assemblée représentative du Togo, et des autres membres du bureau.

M. Trenou déclare que conformément aux prescriptions du décret organique le scrutin doit être secret.

M. Tavera demande si on vote par membre ou pour un bureau complet.

Les membres sont unanimes à déclarer que le vote du Président ait lieu avant tout autre vote.

Le doyen d'âge de l'Assemblée, Fio Lawson V demande s'il ne serait pas utile de lever la séance cinq minutes pour permettre aux délégués de se concerter.

A l'unanimité les membres répondent que cette interruption séance ne s'impose pas.

On passe au vote. Le dépouillement des bulletins donne 28 voix à M. Sylvanus Olympio contre 1 bulletin blanc.

On passe à l'élection des trois vice-présidents. Les membres demandent que le vote ait lieu à l'unanimité.

M. Rives, Secrétaire Général tient à préciser que ceux qui désirent être candidats peuvent le déclarer publiquement.

On passe au vote. Au dépouillement on compte 29 bulletins donnant les résultats ci-après :

M ^e Viale	29 voix sur 29 votants
Ata Quam-Dessou	29 voix sur 29 votants
Zakary Looky	28 voix sur 29 votants
Bodjona	1 voix sur 29 votants.

Sont déclarés élus vice-présidents : M^e Viale, Ata Quam-Dessou et Zakary Looky.

Pour l'élection des secrétaires, M. Tavera propose d'élire le secrétaire d'abord puis les trois adjoints après.

M. Rives fait connaître que le poste de secrétaire-adjoint n'est pas prévu dans le texte.

Après délibérations, tous les membres expriment à l'unanimité le désir de voter pour les 4 secrétaires à la fois.

On passe au vote. Les bulletins comptés donnent :

28 voix à M. Grunitzky Gérard
28 voix à M. Tiem
28 voix à M. Agba
1 voix à M. Freitas
1 voix à M. Klu

Et 1 voix à M. Savi de Tové.

Sont déclarés élus secrétaires :

M.M. Tavera, Grunitzky, Tiem et Agba.

Après l'élection du bureau, le doyen d'âge de l'Assemblée demande que le nouveau président vienne se présenter. Longuement acclamé, M. Olympio prend place dans le fauteuil présidentiel entouré des vice-présidents et des secrétaires.

Debout, M. Sylvanus Olympio a fait l'allocution suivante :

« Je suis très touché de la marque de sympathie vous venez de manifester à mon égard. Je vous en remercie. Je suis d'autant plus sensible que parmi les élus de la côte au moins, je suis le plus jeune. Et vous savez, au Togo, les jeunes ont toujours tort.

Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours, c'est plutôt de marquer un ou deux points. D'abord de ma part, je vous promets de m'acquitter de tâche avec une fidélité et une impartialité absolues. Je vous promets que toutes nos délibérations se dérouleront sans aucune pression, sans aucune intimidation et absolument dans une atmosphère confiante. Je crois qu'ici j'exprime la pensée de nous tous que nous avons un seul but, le développement moral et matériel de notre cher pays, le Togo. C'est par cela seul que nous pouvons contribuer à la grandeur croissante de la Puissance tutélaire : la France.

Vive la France.

Vive le Togo ».

M. Olympio : Une suggestion a été faite. Nous avons proposé Me Viale pour faire partie de la commission permanente de l'Assemblée. Comme il n'est pas ici — il est absent pour quelques mois — nos collègues nous proposent de lui substituer M. Azémard.

M. Savi de Tové : Il s'agit d'une proposition faite par le premier collègue.

M. Tavera : L'organisme permanent devant travailler en tout temps et M^e Viale n'étant pas là, nous demandons à ce que ce soit un membre présent, M. Azémard qui le remplace.

A mains levées, M. Azémard est élu membre de la commission permanente. Les autres membres sur lesquels l'unanimité se fait sont M. Coco Hospice, Sylvanus Olympio, Trenou Rodolphe et Savi de Tové.

Après la proclamation de ces résultats. M. Olympio demande que l'on passe à l'élaboration du règlement intérieur.

M. Tavera : Je propose que la mise sur pied du projet de règlement soit renvoyée à la commission permanente. Le texte élaboré par cette commission sera soumis aux membres de l'Assemblée avant lundi pour examen.

M. Trenou : C'est là un procédé tout à fait démocratique, je suis de l'avis de M. le Secrétaire..

R.P. Riegert : Il serait bon que les membres de la commission permanente aient le temps d'étudier et de faire polycopier le règlement intérieur projeté.

M. Savi de Tové : Va-t-on donner copie du projet de règlement à tous les membres, où la commission va-t-elle se réunir ?

M. Freitas : Le mieux serait de donner une copie par circonscription.

M. Tavera : Je crois qu'il y a intérêt à ne pas mélanger les méthodes de travail. Il faut faire confiance à la Commission permanente. Qu'on laisse le temps à cette commission d'étudier un projet de règlement, il en sera alors donné copie aux membres. Je crois qu'on ne doit pas commencer par discuter les bases de travail de la Commission. Il faut tout simplement demander à la Commission de faire vite. Les membres de la commission permanente prépareront les projets et vous les présenteront. Vous pourrez, alors, faire toutes remarques et retouches que vous jugerez utiles.

M. Olympio : La seule solution à cette question est que la Commission permanente prépare un projet de règlement qui sera examiné par l'Assemblée générale.

R.P. Riegert : Absolument d'accord, pourvu qu'avant la séance, nous ayons un projet sous la main.

M. Olympio : Je vous pose la question des séances. Nous allons demander au Procureur si la salle des audiences du Tribunal sera libre mardi 24 décembre.

R.P. Riegert : A quelle heure aura lieu la réunion à cette date ? Les trains arrivent samedi. Les élections ayant lieu lundi 23 décembre, les membres de Palimé et du Nord pourront siéger mardi.

M. Klu : (délégué de Palimé) Je serai samedi à Lomé.

M. Rives : Mardi, la salle du Tribunal sera libre.

M. Olympio : Nous tiendrons séance mardi 24 décembre. En tout cas, vous êtes priés d'être à Lomé lundi au plus tard.

M. Coco : La commission permanente se réunira mardi. Je serai en congé à cette date.

R.P. Riegert : En cas d'absence on s'excuse.

M. Olympio : Nous demandons à M. Coco d'être présent parce que la première séance sera très importante.

Les membres de l'Assemblée auront une indemnité de 350 francs par jour pendant leurs déplacements.

M. Trenou : A quelle catégorie de fonctionnaire correspond cette indemnité ?

M. Rives : Exactement la catégorie de Monsieur le Gouverneur quand il se déplace.

M. Trenou : Il faudrait le mentionner dans l'arrêté.

M. Rives : C'est fait.

M. Trenou : Je voudrais soumettre cette question au président pour les difficultés de toutes sortes rencontrées au cours de notre voyage. A Blittah, il n'y a pas de campement pour nous. Nous avons dormi à la belle étoile. Les faibles avaient risqué de contracter une congestion pulmonaire.

M. Rives : Je prends bonne note de vos réclamations. J'en saisirai le Gouverneur.

M. Freitas : Complétant la doléance du camarade Trenou, en attendant qu'il soit possible à l'administration de régler au mieux les faits signalés, ne serait pas bon de trouver des moyens de locomotion qui nous évitent de séjourner en cours de route ?

M. Olympio : Nous mettrons cette question à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

M. Freitas : Je ne fais que compléter la doléance M. Trenou.

M. Klu : Monsieur le Président, est-ce que l'heure la réunion du 23 décembre nous sera communiquée ultérieurement ?

M. Olympio : Oui.

Pour l'élection de lundi 23 décembre, nous sommes train de voir à quelle heure nous pourrions commencer. Il est proposé 9 heures du matin.

M. Rives : Et l'après-midi à quelle heure ?

M. Olympio : A 15 heures.

M. Trenou : Je reviens à la question du règlement intérieur. Le Gouvernement ne pourrait-il pas nous procurer le règlement du conseil consultatif de Madagascar qui, après copie, servirait de base à l'élaboration du nôtre ?

M. Rives : Pourquoi un règlement de Madagascar ? Pourquoi ne demandez-vous pas celui de Tahiti ou des Nouvelles Hébrides ?

M. Olympio : Si on peut avoir celui de Madagascar, il serait bon de nous le communiquer.

M. Rives : On ne l'a pas parce qu'on ne reçoit pas le journal officiel de Madagascar.

M. Trenou : Pour moi, je préfère avoir deux textes pour comparer.

M. Tavera : La commission permanente va vous donner un projet. Ce qui importe en ce moment, c'est

que cette première réunion soit consacrée à des questions de procédure, institution d'organes permanents, c'est-à-dire à votre bureau et à votre commission permanente qui vous permettent de travailler.

La commission permanente fait toutes les propositions. Il ne dépend que des membres d'étudier ces propositions.

M. Rives : On va rechercher les règlements intérieurs du Conseil Général du Sénégal mais je ne sais pas si nous pourrons les trouver.

M. Olympio : Il est proposé que nous étudions en même temps la question des Conseils de circonscription mardi prochain. Nous ne pouvons le faire aujourd'hui.

M. Tavera : Cette question est assez délicate. Je propose que son examen soit renvoyé à notre session ordinaire de mars. Cela nous permettra de l'étudier à fond et en détail. Il vaudrait mieux l'examiner sérieusement.

Tous les membres acceptent cette proposition.

M. Trenou : Le Gouverneur est-il d'accord de ce délai ?

M. Olympio : Le Secrétaire Général est d'accord avec la proposition de Monsieur Tavera.

Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. Coco : Ne serait-il pas bon qu'après cette première séance nous adressions un radio à Monsieur Marius Moutet, Ministre des Colonies, pour l'assurer de notre collaboration franche et loyale ?

M. Olympio : Monsieur Coco Dominique Hospice propose que nous envoyions un câblogramme au Ministre des Colonies, à l'issue de notre réunion pour le remercier d'avoir suggéré cette idée et confirmer, une fois de plus, notre loyalisme et notre confiance en la France. Si Vous voyez l'utilité d'e cette proposition, nous enverrons le télégramme.

M. Savi de Tové : C'est une très bonne chose.

M. Freitas : D'accord.

M. Olympio : Je remercie tous les délégués qui sont venus cet après-midi et je suis très content du travail effectué.

Messieurs, la séance est levée.

Dressé par les secrétaires soussignés :

B. TAVERA.

G. GRUNITZKY.

Approuvé :

Le Président.

S. OLYMPIO.

RADIO-TELEGRAMME

Lomé, le 17 décembre 1946.

Président Assemblée Représentative Togo
à Ministre France Outre-Mer — Paris

A issue séance inaugurale Assemblée Représentative Togo, délégués tous collèges saluent France Eternelle stop Remercient pour première réalisation rapide engagements pris vis-à-vis Nations Unies dans esprit traditionnel liberté, égalité, fraternité stop Vous adressent félicitations pour maintien à la tête France Outre-Mer et expression de sincère et respectueuse gratitude pour action personnelle en faveur Afrique Française.

Sylvanus OLYMPIO.

(JOURNAL OFFICIEL DU TERRITOIRE DU TOGO, NUMERO SPECIAL du 10 janvier 1947)